

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES**

Séance du 4 mai 2015

Date de convocation : 27 avril 2015

L'An Deux Mil Quinze, le 4 mai, à 20 h 30

Régulièrement convoqué, le conseil municipal de la commune de Druyes les Belles Fontaines s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Michel RIGAULT, maire.

Les conseillers municipaux présents sont : Jean-Bernard GUIBERT, 1^{er} adjoint au maire, Pierre CANARD, 2^{ème} adjoint au maire, Daniel PATUREAU, 3^{ème} adjoint au maire, Jean-Jacques NERDENNE, Danielle GERVILLE – REACHE, Baptiste GAUTHIER, Michel ADAM et Eduard KAT

Absente excusée : Catherine Séché avec pouvoir à Danielle Gerville-Reache

Absente : Adeline Gauthier

Secrétaire de séance : Danielle Gerville-Reache

I – Lecture du compte rendu de la séance du 16 mars 2015 : accepté, les conseillers le signent.

II – Redevance d'occupation du domaine public du par les opérateurs de télécommunications

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code des postes et télécommunications électroniques et notamment l'article L47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public, considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

le maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

1) d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :

- 53.66 € le km artère aérienne donc 4,920 km x 53.66 € = 264.00 €
- 40.25 € le km artère en sous-sol donc 3,346 km x 40.25 € = 134.68 €
- 26.83 € le m² pour l'emprise au sol donc 2.50 m² x 26.83 € = 67.08 €

Total : 465.76 €

2) de revaloriser chaque année ces montants en fonction du dernier décret paru

3) d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323

III – Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transports et de distribution de l'électricité -

Le maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective de la FDEY, syndicat d'électricité auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Le maire donne connaissance au conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transports et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum soit pour l'année 2014 : 197 € (commune inférieure à 2000 habitants)

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transports et de distribution d'électricité
- accepte de revaloriser chaque année ces montants en fonction du dernier décret paru
- d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

IV – Tableau d'amortissements 2015

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition du maire concernant l'amortissement des fournitures portes et fenêtres école et toiture salle des fêtes, selon le tableau désigné ci-dessous :

Biens à amortir	Durée restant à amortir	Restant à amortir à fin 2014	Amortissement 2015	Reste à Amortir Fin 2015
fournitures portes et fenêtres (2135/2010)	18	17 485.22	1 028.56	16 456.66
toiture salle des Fêtes 2135/2010/3	28	68 126.56	2 523.20	65 603.36
TOTAL 2015			3 551.76	

V – RESTES A REALISER 2014

En raison d'une erreur de transcription sur le compte rendu de la séance de conseil du 9 janvier 2015 concernant les restes à réaliser de l'exercice 2014, un nouveau tableau rectifié est présenté et approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux. Les documents comptables transmis en Trésorerie et Préfecture étaient conformes à la comptabilité.

Dépenses- Recettes	compte	Intitulé du compte	Prévisions	Réalisé	Restes à réaliser
D	165	Caution	1 000.00	0	1 000.00
D	202	Frais liés documents Urbanisme – PLU	18 264.96	10 800.00	7 464.96
D	2132	Immeuble de rapport	10 000.00	0	10 000.00
D	21578	Matériel et outillage	11 750.00	796.92	10 953.08
Dépenses	TOTAL		41 014.96	11 596.92	29 418.04
R	1321	Subvention ETAT	9 375.00	0	9 375.00
R	1641	Emprunt	80 000.00	0	80 000.00
R	165	Caution à recevoir de nos locataires	1 000.00	250.00	750.00
Recettes	TOTAL		90 375.00	250.00	90 125.00

VI – Délégués aux différents syndicats et redistribution des commissions communales

Suite à l'absence répétée de certains conseillers et à leur manque de participation, le maire décide de redistribuer les commissions communales ainsi que les représentations au sein des différents syndicats conformément à ses prérogatives fixées par le législateur. Cette situation perturbe la bonne gestion de la commune.

Le maire rappelle qu'à l'issue de chaque réunion de conseil, il informe systématiquement les élus présents de l'agenda des rendez-vous fixés pour le mois en cours.

Afin de favoriser la communication des informations, un mail sera adressé aux membres concernés afin que chacun puisse prendre ses dispositions pour être présent.

Eduard Kat informe les conseillers présents qu'il démissionne en tant que conseiller municipal dès la fin de la séance et ce pour raisons personnelles. Le conseil en prend acte.

a) En annexe, le tableau des commissions communales revu.

b) En ce qui concerne les différents syndicats :

1- Syndicat Départemental de l'Energie de l'Yonne : au regard de l'importance de ce nouveau syndicat, le maire souhaite être le représentant pour la commune. Après un vote par 8 voix pour et une abstention (1 élu ne prend pas part au vote), Jean-Michel Rigault est nommé délégué titulaire. Baptiste Gauthier est élu délégué suppléant après un vote par 7 voix pour, 1 abstention (2 élus ne prennent pas part au vote).

2 – Syndicat Intercommunal des Eaux de Puisaye-Forterre

En raison de l'absence indéterminée d'un délégué suppléant, Jean-Bernard Guibert est nommé suppléant à l'unanimité.

3 – SYVOSC

Jean-Michel Rigault délégué titulaire demande à être remplacé. Baptiste Gauthier est nommé titulaire à l'unanimité.

4 – Syndicat Intercommunal des Transports Funéraires

En raison de la démission d'Eduard Kat, le conseil propose que Jean-Bernard Guibert devienne titulaire et que Danielle Gerville-Reache soit suppléante. Ils sont nommés à l'unanimité.

5 – Groupement Touristique des Vaux d'Yonne

Suite à la démission d'Eduard Kat, Jean-Bernard Guibert est nommé délégué à l'unanimité.

6 – Communes Forestières

En raison de l'absence indéterminée d'un délégué, Danielle Gerville-Reache est nommée déléguée suppléante.

VII – demandes de subventions CIFA, CFA et coopératives scolaires

Le maire présente aux conseillers les demandes de subventions suivantes :

- Coopérative scolaire de l'école d'Etats : pour une participation au séjour en classe verte pour un montant de 70 €. Le conseil municipal donne son accord.

- CIFA d'Auxerre : 3 enfants sont concernés, et CFA de Marzy : 1 enfant concerné. La participation demandée et acceptée par le conseil est de 100 € par enfant.

Pour ces deux dossiers, des conseillers s'interrogent sur l'utilisation à destination des ados concernés des fonds accordés. Il est procédé au vote : 8 pour l'attribution des subventions au CIFA et au CFA et 2 abstentions.

VIII – Communauté des communes de Forterre Val d'Yonne : GEMAPI

Jean-Michel Rigault, délégué communautaire informe les conseillers qu'ils doivent délibérer sur l'ajout d'une compétence à la communauté des communes de Forterre Val d'Yonne « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – GEMAPI » et adhésion à la fédération des eaux de Puisaye-Forterre. Il donne sa position ainsi que celle de Jean-Bernard Guibert délégué communautaire également, en précisant que cette nouvelle compétence fait double emploi avec l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin du Beuvron et qu'aucun coût n'est fixé. Le conseil municipal à l'unanimité des membres refuse cette nouvelle compétence.

IX – Pont de Blin

Le maire informe les conseillers des consultations qui ont été faites tant auprès du Conseil Général, que des différentes entreprises approchées pour des conseils et des estimations des travaux à entreprendre pour la mise en sécurité, et la remise en état du pont de Blin.

Plusieurs solutions sont envisagées :

- piquetage des pierres susceptibles de tomber sur le chemin communal
- étanchéité de la partie supérieure du pont
- remise en état totale ou partielle des faces Nord et Sud
- démolition de l'ouvrage

Les devis proposés sont astronomiques d'autant que ces travaux ne sont pas éligibles à subvention. Ils atteignent 70 000 €, voire plus.

Une réunion sera organisée avec les élus d'Andryes, propriétaires pour moitié de l'édifice afin de déterminer les travaux à effectuer.

X – Demande de prêt

Le maire présente aux conseillers les différentes dépenses faites en investissement depuis 2013 et réglées sur fonds propres sans emprunt. La dépense est de plus de 112 000 €. En raison des baisses des dotations, des difficultés à obtenir des subventions en raison du contexte actuel, et du choix de ne pas augmenter la fiscalité, il propose de consulter les différents organismes bancaires pour obtenir un prêt de 80 000 €.

Le conseil municipal à l'unanimité charge le maire de consulter les banques au meilleur taux.

Le choix de la banque et du taux sera examiné lors d'un prochain conseil.

XI – Salle des Fêtes

Afin d'éviter, les locations avec ou sans vaisselle, il est décidé de pratiquer un tarif unique à compter du 1^{er} mai 2015 pour :

- | | | | |
|-----------|------------------------|------------|------------------------|
| - Drogien | 150 € (sans le ménage) | Extérieurs | 200 € (sans le ménage) |
|-----------|------------------------|------------|------------------------|

XII – Logement rue Gambetta

Le maire informe les conseillers que Monsieur Arnaud Bigé a quitté le logement du 7 rue Gambetta. La location est ouverte, le tarif reste le même à savoir 310 €. Des annonces sont passées dans le Drogien et sur le site de la mairie. La commission logement examinera les dossiers des éventuels demandeurs avant de prendre une décision.

Avant de relouer ce logement, des travaux de peinture devront être réalisés soit par le futur locataire en proposant une diminution de loyer soit par la commune. Les parties communes de ce bâtiment seront repeintes et un règlement pour le ménage sera discuté avec les locataires afin de garantir un état de propreté satisfaisant.

XIII – SPANC – Fédération des Eaux de Puisaye Forterre

Le maire présente aux conseillers le projet de délibération pour l'adhésion des communautés des communes du bassin du Loing amont à la Fédération des eaux de Puisaye Forterre dans la cadre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – GEMAPI ».

Le conseil municipal en raison du refus qu'il a fait précédemment à la communauté des communes de Forterre Val d'Yonne pour cette compétence ne peut que refuser à l'unanimité cette adhésion dans le cadre de GEMAPI.

La gestion de la rivière étant assurée par le SIABB.

XIV – Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin du Beuvron – SIABB

Pierre Canard, délégué au sein du SIABB rend compte de la réunion du syndicat :

- des études sont en cours pour les travaux à réaliser

- des projets de travaux d'entretien de la végétation : Druyes et Andryes sont éligibles cette année pour un montant moyen de 4 000 € par commune. Le faucardage ne serait pas compris dans ces travaux.

- une concertation avec les riverains aura lieu le 5 juin à 18 h 00 à la mairie de Druyes, une convocation leur sera envoyée.

Le maire présente le devis du faucardage à réaliser cette année, le montant est de 2 318.16 € T.T.C. Le président de la commission rivière, Pierre Canard et le maire interviendront auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin du Beuvron (SIABB) et de l'Agence de l'Eau pour obtenir la prise en charge de cette facture.

XV – Affaires diverses

- a) La vente de bois a eu lieu le 10 avril à Semur, le montant est de 4 650 € hors frais.
- b) La commune de Taingy a fait parvenir une demande d'avis concernant l'élaboration du PLU sur sa commune. Après étude, les conseillers émettent un avis favorable.
- c) Le maire présente aux conseillers un devis concernant des travaux d'entretien du lavoir pour un montant de 2 208 € TTC. En raison de l'urgence des travaux qui ne sont que de l'entretien courant, le conseil charge le maire de signer le devis.
- d) Le maire informe les conseillers qu'un rendez-vous aura lieu à la guinguette des sources le 3 juin avec un architecte du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement pour préparer une étude sur l'aménagement du local.
- e) Le maire présente plusieurs devis pour l'aménagement du parc des sources par des jeux adaptés aux petits et aux grands ainsi qu'aux handicapés, ainsi qu'une signalétique pour les parcours dans le village. Le conseil accepte ces projets et le charge de solliciter dans les plus brefs délais les subventions aux différents organismes concernés.
- f) Les conseillers sont informés que plusieurs entreprises ont été sollicitées pour les travaux de voirie et de sécurité routière. Nous sommes dans l'attente des devis.
- g) Jean-Bernard Guibert rend compte de la réunion du Syndicat Intercommunal de Transports Funéraires. La trésorerie est saine avec un excédent de fonctionnement de 26 261 €. Les tarifs de 2008 sont maintenus.
- h) Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne : Jean-Michel Rigault s'étonne qu'aucun travaux en cours, renforcement ou sécurisation ne soient prévus pour 2015 pour la commune. Il informe le conseil que l'année 2015 est l'année « Lumière » déclarée par l'ONU et que des aides peuvent être attribuées pour la rénovation des éclairages. Cette possibilité pourrait être offerte à l'association des Amis du Château. Une convention pourrait être signée avec le syndicat pour la prise en charge de l'entretien de l'éclairage public de la commune. Mais pour le moment, nous n'avons pas connaissance du coût, les tarifs ne seront connus qu'en juillet, de ce fait il est difficile de se positionner sans en connaître le coût. Il est décidé d'attendre et de continuer avec l'intervenant actuel à savoir EIFFAGE. Il communique aussi aux conseillers les coûts des bornes électriques selon les puissances.
- i) Daniel Patureau rend compte de la réunion du Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy. Malgré la demande de plusieurs communes se prononçant pour une dissolution du syndicat, une majorité de communes a voté pour sa continuité. Un emploi avenir a été créé en remplacement de la secrétaire titulaire qui part en retraite, ce qui réduit les dépenses de personnel.
- j) Une étude sur l'habitat avec le Pays de Puisaye Forterre Val d'Yonne est en cours. Elle est ouverte à tous : particuliers ou collectivités. Les formulaires sont à retirer en mairie. Un affichage est fait dans l'ensemble des panneaux communaux ainsi qu'une insertion sur le site de la commune.
- k) Une chorale italienne se déplace à Druyes le samedi 27 juin pour donner un concert dans la cour du château. La commune mettra à disposition la tente communale. Ce concert intéressant l'intercommunalité, les communes seront sollicitées pour aider au montage de la tente.
- l) Un concert « Couleur Baroque » aura lieu le lundi 13 juillet à Druyes. La participation sera libre, la commune offrira le verre de l'amitié. Une insertion dans le Drogien ainsi que sur le site de la mairie sera faite.

- m) Une sortie au parc « le Pal » est organisée dans le cadre des estivades le 20 juin. Cette sortie sera mentionnée sur le site de la mairie. Les inscriptions devront être faites avant le 27 mai. La participation est de 17 € par personne et gratuite pour les enfants jusqu'à 16 ans.
- n) Le maire informe le conseil qu'il a déposé plainte en gendarmerie pour le vol de jardinières et tentative de vol de la table pique-nique réservée aux enfants, installées aux sources. Les gendarmes demandent à la population de redoubler de vigilance. Ils seront sollicités pour une réunion sur la prévention à la population.
- o) Danielle Gerville-Reache interroge le maire sur les problèmes d'inondation rue Thiers. Il lui est répondu qu'il y a deux problèmes : un concernant une source et un autre concernant un problème de voirie avec le syndicat des eaux. Une action est en cours. Au moment de la rédaction de ce compte rendu, le problème a été résolu par la mairie.
- p) Jean-Jacques Nerdenne demande où en est le projet de grande fête au village, et pourquoi il y a des horaires différents pour les conseils municipaux. Le maire apporte les explications suivantes : suite aux dernières élections municipales, il a été décidé de fixer, sauf exception, les réunions de conseil le premier vendredi de chaque mois à 20 h 30. Pour la période hivernale, à la demande de plusieurs conseillers, cet horaire a été avancé de 30 minutes. Depuis le mois de mars, l'horaire initial a été rétabli.

Prochain conseil le 5 juin à 20 h 30